

REGLEMENT 2018

Inscription au challenge: 5€ via le site : www.challenge-vsh.com. ou à la table VSH, l'inscription doit être accompagnée du paiement sur le N° de cpt: IBAN: **BE36 0688 9472 3781** BIC: **GKCCBEBB** avec nom –prénom-date de naissance-club. **Pour nos amis français** : par virement international sur le N° du challenge ou par chèque libellé au nom de **M. Rodrigue MARTINEZ** Président du V.D.S.H ou sur place à table du challenge. **! Fin des inscriptions au challenge le 08 avril 2018 !**

Catégories du challenge Hommes/Dames **! Seule l'année naissance est de prise en compte, pas changement en cours d'année** pour : catégorie - club – distance

Distances	Catégorie	Code	Année de naissance	Distances	code code	Année de naissance
5km	Minimes	Mi	2003 et 2004	illimitées	M1H M1F	197 8- 1967 de 40-49ans
15km	Cadets	CA	2001 et 2002 de 16-17ans	illimitées	M2H M2F	1968 - 1959 de 50-59ans
25km	Juniors	JU	1999 et 2000 de 18-19ans	illimitées	M3H M3F	1958 - 1949 de 60-69ans
illimitées	Espoirs	ES	1996 à 1998 de 20-22ans	illimitées	M4H M4F	1948 - 1943 de 70-75ans
illimitées	Séniors	SE	1979 à 1995 de 23-39ans	illimitées	M5H M5F	1942 et avant de +75

Le comité.se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne qui nuit au challenge

Ar1. Le Challenge est ouvert à toute personne licenciée ou non, né(e) avant l'année 2001. En s'inscrivant, elle accepte les conditions du présent règlement. Tout inscrit en ordre court sous son entière responsabilité. Pour les mineurs d'âges sous la responsabilité des parents ou des tuteurs (**signature obligatoire**).

Ar2. Obligatoire : Pour participer au challenge, toute personne doit être inscrite, être en ordre de paiement. Il doit présenter à chaque épreuve une copie **d'un certificat médical datant de l'année en cours** ou **d'une licence** conforme à la réglementation FFA ou LBFA.

Ar3. Vis-à-vis du challenge N-B:: Tout challengeur ayant remis au bureau, une copie de son certificat médical **daté de l'année en cours** (voir modèle sur le site) **ou de sa licence** sera **en ordre pour toute l'année en cours**. *** Tout autre document sera refusé ***

Ar4. Toute personne s'inscrivant en cours du Challenge se voit attribué ses points à partir de la course à laquelle il participe en tant que Challengeur.

Ar5. Pour être classé : Le challengeur doit participer à **5 épreuves belges et 5 françaises + 1** au choix **soit un total de 11 épreuves de la même distance**.

Classement final : en cas d'ex aequo, le nombre d'épreuves départage les classé(e)s

Ar6. Les distances officielles du challenge ainsi que les petites distances sont prises en considération pour le calcul des points. **Les longues distances sont au prix fixé par l'organisateur** et pris en considération dans le nombre de participation **avec 150 points bonus**.

Ar7. A l'issue de chaque épreuve (**excepté cas évoqué au Ar 5, 6, 8 et 14.**), le Challenger en ordre se voit attribuer les points suivant: $1000 - \frac{(place \ à \ l'arrivée - 1) \times 1000}{Nombre \ d'arrivée}$ EX $15 - 1 \times 1000 = \frac{14000}{365} = 38,33$ soit 38

Points obtenus : $1000 - 76 = 962$

Ar8. Ne sera pas classé(e): tout marcheur, en cas d'absence de dossard, d'abandon ainsi que tout challengeur aidé par une tierce personne ou accompagné ou d'un animal.

Ar9. Le challengeur inscrit au challenge et en ordre paie le prix correspondant à la préinscription même le jour de l'épreuve avec un maximum de **5,00€**. (**Sauf Ar. 6**)

Tombola des préinscrits: la préinscription est obligatoire auprès de l'organisation

Ar10. A partir de la **12^{ème}** course, un bonus de **40 points** est attribué par course effectuée et ajouté aux points des **11 meilleurs** résultats.

Ar11. Tout classé(e) **sur les distances officielles** est récompensé(e) **par un repas gratuit et par un cadeau**. A partir de la **12^{ème}**, **14^{ème}**, **16^{ème}**, etc., une prime évolutive est ajoutée à la valeur du cadeau de base. ***Un cadeau plus important est attribué au challengeur ayant participé à toutes les épreuves***

Pour les petites distances : 3iers H/D - **1^{er}** de chaque catégorie et cadeaux unique pour les autres sans participation au repas. La récompense sera remise lors d'une épreuve.

Ar12. Un classement général est affiché à chaque épreuve. **Toute omission ou toute erreur doit être signalée au plus vite via le site du challenge www.challenge-vsh.com *Vos Questions* ou au bureau !**

Ar13 Tout Challengeur pris en flagrant délit de tricherie dans le déroulement d'une épreuve ou d'une tombola se verra exclure du Challenge sans récupération pécuniaire.

Ar14. . En cas d'absence à la remise des prix, une imputation de 5,00€ sera prélevée sur le lot du classé(e),sauf en cas de force majeure, le bureau se réserve le droit d'accepter ou non le motif invoqué par le classé(e)

Ar15. Annulation d'une épreuve en cours d'année : le bureau sera en droit de décider de prendre en considération ou non l'épreuve. **Sa décision est sans appel**